



Espace Biathlon Ski Roue du Vercors

Plan de réouverture à partir du 26 mai 2020 avec un accès réservé

- aux athlètes de haut niveau, membres des équipes de France ou internationales, membres des équipes des comités régionaux et aux teams professionnels
- aux clubs
- et aux prestataires d'activités, professionnels de l'encadrement

Complément du règlement intérieur - Spécifique « Suite pandémie Covid19 »

Ce plan s'inscrit dans le cadre de la réouverture progressive du site. Ainsi à partir du 26 mai, sont admis sur l'Espace Biathlon Ski-roue du Vercors uniquement :

- les sportifs de haut niveau soit l'ensemble des compétiteurs en ski de fond, biathlon ou combiné nordique, licenciés (à la FFS ou autre fédération internationale) et de niveau national (équipe nationale) et les athlètes, les membres des équipes de comités régionaux et aux membres des teams professionnels (type Team Vercors Isère).
Seuls les compétiteurs licenciés et majeurs membres d'une structure fédérale Française ou étrangère peuvent venir en autonomie.
Les mineurs (groupe Juniors) et les membres du Team Vercors Isère doivent être obligatoirement sous la responsabilité d'un entraîneur.
- les clubs et leurs licenciés dans le cadre de séances d'entraînement encadrées uniquement. Aucun accès à titre individuel ne sera toléré.
- les prestataires d'activités, professionnels de l'encadrement.

Ce protocole a pour objectif de se conformer avec les directives gouvernementales faisant suite à la pandémie « Covid19 » et à assurer la santé de tous les pratiquants de cet espace et du personnel en charge de sa gestion et de l'accueil.

1. Conditions générales d'accès au site

- L'accès se fait sur **réservation et inscription obligatoire auprès du responsable du site** dans la période des heures d'ouverture, par mail (espacebiathlonskiroue@vercors.org) à minima 24h en avance avec précision du nombre de personnes concernées.
- A leur arrivée sur place, les usagers doivent se signaler au personnel du site : de visu, par téléphone ou SMS.

- **Les coaches ou les professionnels en charge de leur groupe sont tenus de faire respecter les conditions d'accès au site et à ces installations, de faire appliquer les gestes barrière et doivent se conformer à leurs obligations définies notamment dans l'article 5. L'équipe en gestion du site décline toute responsabilité en cas de non-respect du règlement.**
- **L'accès au site aux parents / proches des pratiquants est totalement interdit.**

- L'accès aux bâtiments d'accueil est réglementé (accès à l'entrée dans le respect de l'espace délimité) à l'exception des situations impondérables tel que le secours à personne ou la protection d'un danger imminent.



Espace Biathlon Ski Roue du Vercors

- Les règlements d'accès se font en priorité par CB ou chèque.
- La distanciation sociale imposée est de 4 m² pour chaque pratiquant soit 2 mètre minimum entre chaque pratiquant.
- Afin de respecter une distance sanitaire suffisante entre les usagers, le personnel du site fermera l'accès au site lorsque le seuil maximum de pratiquants sera atteint soit 50 personnes.
- En cas de demande d'accès supérieur à la capacité maximum d'usagers et pour permettre au plus grand nombre de pratiquer l'activité ; des plages horaires seront définies par le personnel du site et les usagers devront se soumettre à ce créneau de temps imposé.
- Il est demandé aux usagers du site de faire preuve de discipline et de rigueur, y compris dès leur arrivée sur le parking.

2. Utilisation des sanitaires et des vestiaires du site

- Concernant l'utilisation des sanitaires à l'entrée du site, ces derniers sont publics et en accès libre.
- Un sanitaire du chalet sur le Stade de biathlon sera ouvert, nettoyé et désinfecté au quotidien. Réservé à l'usage exclusif des athlètes, une seule personne à la fois peut les utiliser. Elle s'engage à se laver les mains en entrée et sortie des toilettes avec le produit fourni par le gestionnaire.
- Le vestiaire du chalet sur le stade de biathlon est fermé et les usagers doivent se changer et stocker leur matériel ou vêtements à l'extérieur en bordure de piste.

3. Utilisation des modules de musculation du site

L'utilisation des modules de musculation est interdite au vu de la complexité pour garantir une intégrité sanitaire sur l'ensemble des supports et agrès de musculation.

4. Conditions d'accès à la piste de ski roue

- En présence de biathlètes, l'accès à la bande de tir du stade de biathlon est interdit.
- Il est impératif de maintenir les distances sanitaires de 2 mètres lors de l'équipement et déséquipement des skieurs, lors des flux de circulation, de transfert et de rassemblement et 10 mètres lors de la pratique du ski-roue.
- Le port du casque et lunettes est obligatoire.
- Les arrêts, prise de consignes et attentes se font en dehors de l'axe de la piste.
- En cas de dépassement, le skieur le plus rapide se signale par la voie et dépasse par la gauche, le skieur le plus lent se sert sur la droite, en respectant la distanciation sociale réglementaire.



Espace Biathlon Ski Roue du Vercors

5. Conditions d'accès au stade de biathlon

- Au vu de la disponibilité du nombre de couloirs de tir (27 postes), le site ne pourra pas accueillir plus de 13 athlètes simultanément sur un même créneau horaire. Cela justifie l'importance d'une réservation préalable. En cas de saturation, un nouveau créneau horaire sera limité également à 13 athlètes.
- Il faut s'installer sur le couloir attribué par le personnel du site, sachant que les biathlètes sont espacés d'un couloir sur deux avec un numéro de cible nominatif pour toute la séance.
- Pour les tapis de tir et ficelles :
 - Début de séance : chaque coach (ou le biathlète lui-même s'il est en individuel) positionne le(s) tapis et manipule les ficelles de réarmement des cibles.
 - Fin de séance : Après un lavage de mains, chaque coach (ou le biathlète lui-même s'il est en individuel) procède à la désinfection au sol du ou des tapis.
 - Les ficelles restent en place et seront également désinfectées par le personnel du site entre chaque série d'entraînement.
- Chaque coach (ou le biathlète lui-même s'il est en individuel) positionne ses cartons de réglage en fonction des besoins de sa séance.
- L'entretien des cibles reste à charge du personnel du site.
- Les barrières et la signalétique en entrée et sortie du Pas de Tir, sous la gestion du personnel du site, seront utilisées pour délimiter les espaces avec un sas d'entrée et de sortie. Seules les personnes autorisées ont le droit d'y entrer.
- En fin de séance : le coach ou athlète individuel prend un temps pour ranger le matériel selon le protocole et prévient le personnel du site de son départ.

- **Comme stipulé dans le règlement intérieur, l'accès du pas de Tir aux véhicules à moteur est interdit. Le déplacement vers le Pas de Tir doit se faire à pied, en ski-roue ou avec des voiturettes électriques mises à la disposition des entraîneurs ou athlètes individuels. Les éléments de contacts de ces véhicules seront désinfectés et nettoyés entre chaque usager, conformément au protocole sanitaire défini au chapitre 6.**

6. Désinfection, nettoyage et certification des produits

- De façon générale, toute situation propice à une contamination potentiel doit être évitée.
- L'ensemble des produits d'entretien et de nettoyage utilisés sont certifiés en hygiène industrielle et conforme aux recommandations du Haut Conseil de la santé publique.
- Un registre de suivi sera établi pour le nettoyage et la désinfection de chaque lieu, support ou matériel en précisant le produit utilisé, la fréquence et le mode d'application en cohérence avec les recommandations d'usage du fabricant.
- Un classeur rassemblera les fiches techniques et les fiches de sécurité de chaque produit utilisé.
- Les sols et les sanitaires des bureaux et les supports des parties communes seront nettoyés et désinfectés au quotidien avec un produit de nettoyage certifié de type DSR Agro.
- L'ensemble des supports de contact de type poignées de porte, clavier et souris d'ordinateur, boutons de mise sous tension, interrupteurs, digicode, volant de voiturette et siège, etc. sera désinfecté et nettoyé au quotidien (ou en journée en cas de changement de personnel) avec un produit adapté.
- Le matériel du Pas de Tir, tel que les tapis ou le ficelles seront désinfectés par épandage avec un produit certifié type DSR Agro.
- Entre chaque changement d'activité le personnel du site se lavera les mains à l'eau avec une formulation certifiée.



Espace Biathlon Ski Roue du Vercors

7. Missions et autorité du personnel du site

- Le personnel du site est chargé de respecter et de faire appliquer le protocole sanitaire ainsi que les différentes conditions d'accès.
- Il est responsable de la bonne mise en œuvre de ce règlement et a autorité à exclure toute personne ne respectant pas les consignes et les gestes barrières.
- L'ensemble du personnel travaillant sur l'Espace Biathlon ski roue sera informé des évolutions réglementaires et des conditions d'ouverture du site décidé par le gestionnaire.
- Le protocole sanitaire, les caractéristiques et les modes d'emplois des produits certifiés et leur traçabilité lui seront présentés en détail.

Fait à Villard de Lans, le 26 mai 2020

**Franck GIRARD, Président de la
Communauté de Communes du Massif du Vercors**

